

DECLARATION DES ELUS SUD SOLIDAIRES AU CSE DU 14 AVRIL 2020

M. Loyer.

L'entreprise a-t-elle fait le choix de faire reprendre le travail aux salariés avant la fin du confinement décidé par le gouvernement découlant de la pandémie COVID-19.

Vous faites le choix de faire prendre le risque de mort aux salariés pour satisfaire votre business, plutôt que la santé des salariés, en prenant le risque de faire naître un cluster dans l'établissement de Blainville sur Orne.

Vous avez décidé aussi d'ignorer les peurs des salariés, quant à la possibilité de se faire contaminer au travail et de contaminer leur famille qui est en sécurité par un confinement obligatoire à la maison. Vous imaginez bien que les salariés se posent certaines questions, comme comment est-il possible qu'il soit interdit de faire du vélo seul pour des risques de contamination est qu'en même temps qu'il n'y ait pas de risques de travailler en grand nombre dans l'entreprise ?

De plus, les élus Sud Solidaires ont bien compris que vous souhaitez utiliser les mensonges d'état pour vous passer de la mise à disposition de masques en quantité suffisante, afin de garantir la santé et la sécurité des salariés de l'entreprise. Pour pouvoir reprendre avec le minimum de sécurité, vous ne pouvez demander aux salariés de ne pas respecter les gestes barrières, à savoir le port du masque et son remplacement régulier, une distance de sécurité minimum de 1 mètre entre les personnes, le lavage de main régulier, éviter les rassemblements de personnes et toutes les mesures nécessaires pour ne pas faire vivre plus longtemps ce virus.

Les élus Sud Solidaires vous ont déjà fait remarquer qu'il serait difficile, voir impossible de faire respecter les gestes barrières sur l'ensemble du site de Blainville sur Orne (couloirs, vestiaires, allées, salle de restauration), car il est impossible de nettoyer chaque clenche, poignée, rambarde, tourniquet, etc. après le passage de chaque salarié.

Les élus Sud Solidaires vous rappellent que l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.

Nous savons aujourd'hui que la reprise sera compliquée par les annulations de commandes et la crainte de nos clients à passer de nouvelles commandes dans le contexte actuel, préférant certainement les repousser à plus tard. Il n'y a donc aucune urgence à reprendre l'activité en contrepartie d'un si grand risque pour les salariés.

L'activité de notre entreprise ne nous semble pas être essentielle à la bonne marche de la nation dans le cadre de la crise sanitaire que nous vivons. C'est pour cela, que les élus Sud Solidaires vous demandent de favoriser la santé et la sécurité des salariés plutôt que le business de l'entreprise.

Dans le cas où vous vous obstinez à faire reprendre l'activité avant la fin de confinement officiel, les élus Sud Solidaires soutiendront tous les salariés qui se sentent en danger sur leur poste de travail et prendront toutes les mesures nécessaires et légales pour les protéger. Sauf erreur de notre

part et sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, des poursuites pourraient être engagées avec une condamnation pour faute inexcusable de l'employeur.

Les élus SUD Solidaires de Renault Trucks Blainville sur Orne